

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2018

Numéro de version 101

Révision: 01.07.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Désignation commerciale :** Lerapur® Eco-Top Schmutz u. Fettlöser
- **Numéro d'article :** 1002308625002
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Nettoyant
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
Stockmeier Chemie GmbH & Co.KG
Am Stadtholz 37
D-33609 Bielefeld
Tel.: 00 49 / 521 / 30 37 - 0
Fax: 00 49 / 521 / 30 37 - 159
- **Service chargé des renseignements :**
Département sécurité du produit, Tel.: 0049 / 521 / 3037-162, 3037-311 ou 3037-328
E-mail: ehs-bielefeld@stockmeier.de
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Numéro ORFILA 01 45 42 56 56

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **Indications complémentaires:**
Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description :**
Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux (en solution aqueuse).

- **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 34590-94-8	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	2,5-10%
EINECS: 252-104-2	substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions	
Reg.nr.: 01-2119450011-60	communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2018

Numéro de version 101

Révision: 01.07.2016

Désignation commerciale : Lerapur® Eco-Top Schmutz u. Fettlöser

(suite de la page 1)		
CAS: 112-34-5 EINECS: 203-961-6 Reg.nr.: 01-2119475104-44	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol Eye Irrit. 2, H319	2,5-10%
CAS: 85586-07-8 EINECS: 287-809-4 Reg.nr.: 01-2119489463-28	Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412	< 2,5%

- Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques, parfums <5%

- Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

- Composition / informations sur les composants

Composants selon le règlement relatif aux détergents (648/2004/CE):

< 5 % agents de surface non ioniques,

< 5 % agents de surface anioniques,

parfums

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
- Indications générales : Aucune mesure particulière n'est requise.

- après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

- après contact avec la peau : Laver à l'eau.

- après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

- après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction: Utilisez mesures cotre les incendies de l'environnement.

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone (CO)

- 5.3 Conseils aux pompiers
- Équipement spécial de sécurité :

Voir point 8.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

- Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2018

Numéro de version 101

Révision: 01.07.2016

Désignation commerciale : Lerapur® Eco-Top Schmutz u. Fettlöser

(suite de la page 2)

Veiller à une aération suffisante

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser le produit pénétrer les canalisations, l'eau de ruissellement ni les nappes d'eau souterraines.

Diluer avec beaucoup d'eau.

En cas de dispersion accidentelle, avertir les autorités compétentes.

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, La terre de diatomées, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Éliminer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

- 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est requise.

- Préventions des incendies et des explosions:

Faites attention aux règles générales de prévention interne des incendies.

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage : Stocker les bidons bien fermés au frais et au sec

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Observer les lois et prescriptions relatives au stockage et à l'utilisation de substances présentant un danger pour l'eau (Allemagne)

Conserver dans l'emballage de livraison ou dans des récipients PE.

- Indications concernant le stockage commun : non nécessaire

- Autres indications sur les conditions de stockage : Protéger contre le gel.

- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

- 8.1 Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

VME	Valeur à long terme: 308 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
-----	---

112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

VME	Valeur momentanée: 101,2 mg/m ³ , 15 ppm Valeur à long terme: 67,5 mg/m ³ , 10 ppm
-----	---

- DNEL

34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

Oral	DNEL (population)	1,67 mg/kg bw/day (Long-term - systemic effects)
Dermique	DNEL (worker)	65 mg/kg bw/day (Long-term - systemic effects)
	DNEL (population)	15 mg/kg bw/day (Long-term - systemic effects)

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2018

Numéro de version 101

Révision: 01.07.2016

Désignation commerciale : Lerapur® Eco-Top Schmutz u. Fettlöser

(suite de la page 3)

Inhalatoire	DNEL (worker)	310 mg/m ³ (Long-term - systemic effects)
	DNEL (population)	37,2 mg/m ³ (Long-term - systemic effects)
112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol		
Oral	DNEL (population)	1,25 mg/kg bw/day (Long-term - systemic effects)
Dermique	DNEL (worker)	20 mg/kg bw/day (Long-term - systemic effects)
	DNEL (population)	10 mg/kg bw/day (Long-term - systemic effects)
Inhalatoire	DNEL (worker)	101,2 mg/m ³ (Acute - local effects)
		67,5 mg/m ³ (Long-term - systemic effects)
	DNEL (population)	50,6 mg/m ³ (Acute - local effects)
		34 mg/m ³ (Long-term - local effects)
85586-07-8 Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts		
Oral	DNEL (population)	24 mg/kg bw/day (Human)
Dermique	DNEL (worker)	4.060 mg/kg bw/day (Human)
Inhalatoire	DNEL (worker)	285 mg/m ³ (Human)
		0,131 mg/m ³ (fresh water)
	DNEL (population)	85 mg/m ³ (Human)
- PNEC		
34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol		
PNEC aqua		19 mg/l (fresh water)
		1,9 mg/l (marine water)
PNEC		4.168 mg/l (sewage treatment plant)
PNEC sediment		70,2 mg/kg (fresh water)
		7,02 mg/kg (marine water)
PNEC soil		2,74 mg/kg (soil)
112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol		
PNEC aqua		1 mg/l (fresh water)
		0,1 mg/l (marine water)
PNEC		200 mg/l (sewage treatment plant)
PNEC sediment		4 mg/kg (fresh water)
PNEC soil		0,4 mg/kg (soil)
85586-07-8 Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts		
PNEC aqua		0,0131 mg/l (marine water)
		0,131 mg/l (fresh water)
PNEC		0,036 mg/l (intermittent releases)
		1,35 mg/l (STP (sewage treatment plant))
PNEC sediment		4,61 mg/kg (fresh water)
		0,461 mg/kg (marine water)
PNEC soil		0,846 mg/kg (soil)

- Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- 8.2 Contrôles de l'exposition**- Equipement de protection individuel :****- Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2018

Numéro de version 101

Révision: 01.07.2016

Désignation commerciale : Lerapur® Eco-Top Schmutz u. Fettlöser

(suite de la page 4)

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Ne pas inhaler les vapeurs et les aérosols.

- **Protection respiratoire** : Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

- **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée** : Filtre combiné A-P2

- **Protection des mains** :

En cas d'un contact continu avec la peau, des gants de protection ou de la crème de protection de la peau sont recommandés.

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

- **Protection des yeux** : Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

- **Protection du corps** : Vêtement de protection standard.

- **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale**

Respecter les lois et réglementations locales et nationales concernant les eaux usées.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales.**

- **Aspect:**

Forme : liquide

Couleur : vert clair

- **Odeur** : caractéristique

- **valeur du pH à 20 °C:** 10,9

- **Modification d'état**

Point de fusion : non déterminé

Point d'ébullition : 100 °C

- **Point d'éclair** : non applicable

- **Auto-inflammabilité** : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- **Danger d'explosion** : Le produit n'est pas explosif.

- **Pression de vapeur à 20 °C:** < 23 hPa

- **Densité à 20 °C:** 1,02 g/cm³

- **Solubilité dans/miscibilité avec**

l'eau : entièrement miscible

- **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **10.2 Stabilité chimique**

- **Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue

- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **10.5 Matières incompatibles:**

agents d'oxydation

Acides

(suite page 6)

F

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2018

Numéro de version 101

Révision: 01.07.2016

Désignation commerciale : Lerapur® Eco-Top Schmutz u. Fettlöser

(suite de la page 5)

- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :
34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

Oral	LD50	5.135 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	9.500 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC 50 / 4 h	55-60 mg/l (rat)

112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Oral	LD50	>2.000-3.000 mg/kg (rat) 2.400 mg/kg (mouse) 5.660 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rab) >2.000 mg/kg (201) 4.000 mg/kg (rbt)

85586-07-8 Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts

Oral	LD50	1.800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) >2.000 mg/kg (201)

- Effet primaire d'irritation :
- de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique :
34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

LC 50 / 96 h	>10.000 mg/l (Pimephales promelas)
LC 50 / 48 h	1.919 mg/l (Daphnia magna)

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2018

Numéro de version 101

Révision: 01.07.2016

Désignation commerciale : Lerapur® Eco-Top Schmutz u. Fettlöser

(suite de la page 6)

EC 50 / 96 h	969 mg/l (Selenastrum capricornutum)
112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	
LC 50 / 96 h	1.300 mg/l (Fish) 1.300 mg/l (Lepomis macrochirus) 1.150 mg/l (Poecilia reticulata)
EC 50 / 48 h	100 mg/l (Daphnia magna)
EC 50 / 48 h	4.950 mg/l (Daphnia magna)
EC 50 / 96 h	100 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
EC 50 / 24 h	3.200 mg/l (Daphnia magna)
85586-07-8 Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts	
LC 50 / 96 h	1-10 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
LC 50	>1-10 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)
EC 50 / 48 h	1-10 mg/l (Daphnia magna)
EC 50 / 72 h	10-100 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
EC 50	>1-10 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202) >10-100 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
NOEC	<1 mg/l (Pimephales promelas) 0,508 mg/l (Daphnia magna) mg/l (< 1)

- 12.2 Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Effets écotoxiques :
- Altération de la respiration de boue activée communale EC 20 (mg/l selon ISO 8192 B) :
34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

EC 20 >1.000 mg/l (Belebtschlamm (Methode OECD 209))

85586-07-8 Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts

EC 0 >100 mg/l (Pseudomonas putida)

- Autres indications écologiques :
- Indications générales : Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT: n'est pas applicable

- vPvB: n'est pas applicable

- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation :

Pour le recyclage, s'adresser au producteur.

Les recommandations qui précèdent sont valables pour le produit non utilisé (quantités résiduelles, par ex.).

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2018

Numéro de version 101

Révision: 01.07.2016

Désignation commerciale : Lerapur® Eco-Top Schmutz u. Fettlöser

(suite de la page 7)

En cas d'utilisation conforme à l'affectation, le produit parvient dans les eaux d'égout.

Après utilisation, remettre le produit au système de recyclage ou, dans la mesure du possible, le réutiliser autrement. Sinon, le remettre à un centre d'élimination autorisé.

- Code déchet :

La classification des numéros du code des déchets selon le Catalog Européen des Déchets est spécifique pour la branche et les procédés en question et soumise à l'observation des exigences et prescriptions nationales et locales.

On peut trouver le valable code déchet dans le Catalog Européen des Déchets.

- Emballages non nettoyés : Elimination conformément aux prescriptions légales

- Recommandation :

E m b a l l a g e s c o n s i g n é s : A restituer au fournisseur immédiatement, bien fermé et sans nettoyage, après vidage optimal. Il faut veiller à ce que des polluants ne pénètrent pas dans l'emballage !

Autres récipients : à vider entièrement et à remettre une fois nettoyés à un centre de reconditionnement ou de retraitement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU - ADR, IMDG, IATA	néant
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU - ADR - IMDG, IATA	néant néant
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport - ADR, IMDG, IATA - Classe	néant
- 14.4 Groupe d'emballage - ADR, IMDG, IATA	néant
- 14.5 Dangers pour l'environnement: - Polluant marin :	Non applicable. Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
- Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus
- "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant

- **Pictogrammes de danger** néant

- **Mention d'avertissement** néant

- **Mentions de danger** néant

- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 55

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.01.2018

Numéro de version 101

Révision: 01.07.2016

Désignation commerciale : Lerapur® Eco-Top Schmutz u. Fettlöser

(suite de la page 8)

- Prescriptions nationales :

- Teneur en COV:

3,01 % composés organiques volatils (ordonnance suisse sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils).

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Application: Se référer à la fiche technique pour les consignes d'utilisation.

- Phrases importantes

Texte intégral des dangers désignés sous forme abrégée au point 3 (phrases H et R). Ces phrases se réfèrent uniquement aux composants. L'identification du produit est indiquée au point 2.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Service établissant la fiche technique : Voir point 1: Service chargé des renseignements.

- Contact :

Frau S. Ademoglu

Frau L. Hüser

Herr G. März

- Acronymes et abréviations:

RPE: Respiratory Protective Equipment

RCR: Risk Characterisation Ratio (RCR= PEC/PNEC)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

CLP: Classification, Labelling and Packaging (Regulation (EC) No. 1272/2008)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

ISO: International Organisation for Standardisation

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3
